ABEXPROP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ABEXPROP,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Cabinet MORIZE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la CRCC de Paris
Siret : 428 770 788 00043

87, rue Bourneil
89000 AUXERRE

ABEXPROP
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIREN 507 719 888

Siège Social : 7 RUE MARCEL PAGNOL
89470 MONETEAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ABEXPROP, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société, réalisée à partir des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024, est la suivante :

L'activité diminue entre 2023 et 2024 ; en effet, le chiffre d'affaires de l'exercice passe de 197 K€ en 2023 à 179 K€ en 2024, soit une baisse de 8,93 %.

Le résultat d'exploitation 2024 s'élève à 2 K€, contre 26 K€ en 2023.

Le résultat de l'exercice est de 2 K€, contre 26 K€ pour l'exercice précédent.

La situation financière est correcte : le fonds de roulement est passé de 57 K€ en 2023 à 59 K€ en 2024, et la trésorerie de 44 K€ en 2023 à 38 K€ en 2024.

L'analyse de la balance des comptes généraux au 31 août 2025 permet de constater une rentabilité et une situation financière sensiblement identique à 2024.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Auxerre, le 22 octobre 2025,

Le commissaire aux comptes et à la transformation
Cabinet MORIZE AUDIT

Eric MORIZE

Signé par Eric Morize
Le 22 oct. 2025

CRCC

doc_9lel
tx_MP5ynZoB5azn